

FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE NIVEAU 3 ET 4 (CAP, BAC) PAR LE CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

La région Hauts-de-France finance les formations professionnelles sanitaires et sociales (SASO) de niveau 3 et 4 (CAP, bac) à toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail.

Bénéficiaires

- Les jeunes en poursuite d'études (ayant ou non le niveau bac),
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (indemnisés ou non / ou ayant un contrat de travail - à condition que le temps de travail et le temps de formation n'excèdent pas 151,67 heures mensuelles),
- Les élèves «doublants».

Pour bénéficier de la gratuité des formations V et IV, les titulaires d'un bac +2 et plus, doivent respecter un délai d'un an entre l'obtention du dernier diplôme et leur entrée en formation.

Forme

Pour les publics éligibles inscrits dans un institut de formation public ou privé, la Région Hauts-de-France prend en charge la totalité du coût pédagogique de la formation et des frais nécessaires à l'acquisition du diplôme.

Les demandeurs d'emploi sont sensibilisés par les conseillers en évolution professionnelle de Pôle Emploi pour mobiliser leur Compte Personnel de Formation (CPF) dès lors que la formation est éligible à la liste du CPF.

Instruction

Pour pouvoir profiter du dispositif, il convient de se rapprocher de l'institut de formation souhaité.

À savoir :

- Pour les élèves inscrits dans un institut de formation sanitaire public : la Région Hauts de France finance en totalité le coût pédagogique de ces formations (hors frais d'inscription) des publics éligibles.
- Pour les élèves inscrits dans un institut de formation sanitaire privé : la Région Hauts de France finance partiellement le coût pédagogique de ces formations (hors frais d'inscription) des publics éligibles ; ces élèves doivent s'acquitter d'un reste à charge pour couvrir la totalité du coût pédagogique.

Les formations sanitaires et sociales concernées :

- Technicien de l'intervention sociale et familiale
- Moniteur éducateur
- Accompagnant éducatif et social
- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture

- Ambulancier

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=656

Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>